



Extrait du ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

<http://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article508>

# Cahier de doléances de 1789 (inédit 2)

- Cahiers d'exigences -



Date de mise en ligne : mercredi 18 janvier 2012

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

*Pour poursuivre nos détours par l'histoire, l'Association pour une Constituante publie ci-dessous et en pièce attachée un autre exemple de cahier de doléances de l'année 1789.*

*Bonne lecture.*

---

## MARTIN-EGLISE un exemple de cahiers de doléances

Documents et questions proposés par Corinne Laurent, professeur au collège Alexandre Dumas, Neuville-lès-Dieppe (76).

### Procès-Verbal

Assemblée 2 mars au presbytère, devant F.Renard, syndic ; 14 comparants : M.Fourcin, J.Fournier, A.Couture, S.Etancelin, A.De la mare, J.Cauré, C.Grébeauval, J.Delamare, L.et G. Thomas, F.Paon, F. De Létoille, C.Gally, C. Delétoille. Ils ont tous signé le procès-verbal.

Députés : C.Gally, laboureur et C.Délétoille, propriétaire et laboureur.

### **Remontrances, plaintes et doléances des habitants de Martin-Eglise**

1. En ce que nous sommes imposés annuellement en la somme de 305 livres pour la grande route de Neufchâtel à Dieppe et qu'il n'en paraît aucunes traces (2). Nous désirerions que cette somme fût employée à la réparation des chemins de notre paroisse pour le vide de la forêt d'Arques et du pays de Bray, chemins que nous sommes obligés de réparer, ce qui nous fait un double impôt (3).

2. Que, pour le bien de l'état et l'avantage de la nation, nous croyons qu'un seul et unique impôt, que l'assemblée provinciale fût chargée de faire passer les sommes perçues dans les coffres du roi sans aucuns frais, en supprimant toutes les recettes, gabelles, don gratuit et autres, serait plus avantageux.

3. Que la justice fut rendue d'une manière plus utile et plus avantageuse pour les habitants des provinces et que les procès ne restassent point dans les sièges des nombres d'années, sans pouvoir avoir justice, et, souvent, au détriment et à la ruine des deux parties.

4. Que les ecclésiastiques, qui jouissent de revenus immenses, sans aucune peine dans les ministères, et qui souvent enlèvent les deux tiers et, quelques fois la totalité des dîmes de nos paroisses, contribuassent avec nous aux charges de l'état.

5. Que la noblesse, qui jouit de privilèges qui, dans le principe, lui ont été accordés parce qu'ils entretenaient des troupes pour le service de leur Roy ; mais les troupes étant à la charge de l'état, [ils] ne doivent plus jouir de tant de privilèges ;

6. Que la banalité est une servitude insupportable, les moulins étant loués des sommes exorbitantes ; les biens des vassaux, qui, avec beaucoup de peine et de fatigue, peuvent subvenir aux besoins d'une famille indigente, sont en proie à ces implacables fermiers.

## Cahier de doléances de 1789 (inédit 2)

---

7. Que la mendicité fût supprimée et que chaque paroisse fût chargée de ses pauvres.

8. Que les colombiers et volières, dont les pigeons font un tort considérable, surtout dans notre paroisse, dans les temps des semailles et de la moisson, fussent supprimés.

**Signé :** Fourcin, Fournier, Couture, Etancelin, A.Delamare, Cauré, Grébeauval, J.Delamare, L.Thomas, G.Thomas, C.Delétoille, F.Le Paon, F.Delétoille, Renard, syndic.

---

*La suite de ce cahier :*

[<](IMG/doc/cahiers_de_doleances_exemples.doc "Word - 66 ko")

**Cahier de doléances**